

Envoyé en préfecture le 26/05/2023 Reçu en préfecture le 26/05/2023

Affiché le

ID: 035-213503345-20230522-D592023-DE

DELIBERATION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-deux mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : Mardi 16 mai 2023

Mis en ligne : Vendredi 26 mai 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 18 Votants : 26 Quorum : 15 **Présents:** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien.

Procurations de vote et mandataires: ANDRE-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, DORIA Anne ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, GEZEQUEL Damien ayant donné pour voir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent, SERANDOUR Cyril ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava.

Absents: DA CUNHA Manuel, LEJOLIVET Bertrand, VALLEE Priscilla.

Monsieur POINTIER Vincent est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 16 mai 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

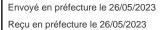
2023-59. Urbanisme : Cession des parcelles AL 511 et 517 au 37 ter rue Duguesclin

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 16 mai 2023,

Dans le cadre de ses réserves foncières, la commune a racheté auprès de l'Établissement Public Foncier de Bretagne et de Rennes Métropole les parcelles cadastrées AL 511 et 517, respectivement pour 600 et 900 mètres carrés, situées 37ter rue Duguesclin.

Enclavées, ces parcelles ont fait l'objet d'études de faisabilité privées, en accompagnement d'un projet plus global comprenant notamment la réalisation d'un immeuble collectif de 44 logements au 51 rue Nationale et dont le permis de construire a été délivré.



Affiché le

ID: 035-213503345-20230522-D592023-DE



En complément de la parcelle privée adjacente cadastrée AL 408 pour 2 735 m² au 53 rue Nationale, un programme de 9 lots pour des maisons individuelles ou groupées devrait être réalisé sur ces parcelles. Un permis d'aménager doit ainsi être déposé.

La parcelle cadastrée AL 63 pour 198 m² au 53 rue Nationale, servant d'accès et concernée par l'emplacement réservé n°661 au PLUI, sera rétrocédée à titre gratuit pour intégration au domaine public ou, pour le moins, supportera une servitude de passage nécessaire au programme de logements délivré au 51 rue Nationale.

Après consultation du Service d'Évaluation sur la proposition d'acquisition par PETIT PROMOTION, le prix de cession s'établit à 190 500 euros net vendeur.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées AL 511 et 517, respectivement de 600 et 900 m², situées au 37 ter rue Duguesclin au prix de 190 500 euros net vendeur à PETIT PROMOTION; **DIT** que la cession sera conditionnée à l'obtention d'un permis d'aménager pour la réalisation d'environ 10 lots pour des maisons individuelles ou groupées ainsi qu'à la rétrocession gratuite de la parcelle cadastrée AL 63 pour 198 m² au 53 rue Nationale et/ou à la conclusion immédiate d'une servitude de passage au profit du programme de logements délivré au 51 rue Nationale; **DESIGNE** Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, pour la rédaction des actes; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, en particulier les compromis de vente et acte authentique.

Pour extrait conforme, Le Maire, Gaël LEFEUVRE